RIFSEEP = IFSE + CIA
Mais c'est quoi le CIA ?

RIFSEEP = régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
IFSE = indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
CIA = complément indemnitaire annuel

CIA

1 AAAE

Payé/e sur le BOP 217 :
SACDD en activité (y compris délégation de gestion (ex. MASA)), en PNA ou détachement entrant, en mise à disposition sortante. Les contractuels, en stage préalable à une titularisation en application de l'article L352-4 du CGFP, en bénéficient également.

Au prorata de votre temps de présence l'année N-1.
Le CIA est également proratisé en périodes de CLM/CLD et quand la quotité de travail est strictement inférieure à 80% (hors TP thérapeutique).

Au regard de votre compte rendu d'entretien professionnel
de l'année N portant sur l'évaluation de l'année N-1

Votre manière de servir est observée à la loupe, au regard des critères suivants :

- réalisation d'objectifs ;
- capacité à travailler en équipe ;
- connaissance du domaine d'activités ;
- prise en charge de missions complémentaires ;
- implication dans le projet du service ;
- participation à des missions collectives rattachées à l'environnement professionnel ;
- charge de travail supplémentaire et/ou exposition particulière (ex. intérims)…

Le CIA est versé une fois par an,
généralement en octobre.

La décision d'attribution de votre CIA vous est notifiée, vous pouvez la contester autant que de besoin avec l'appui de votre syndicat, l'UPAA.

Un montant entre 0€ et 1 plafond fixé par le groupe de fonctions de votre poste et votre type de service d'affectation (Administration Centrale (AC) ou Service Déconcentré (SD))

Plafond du CIA			
Groupe 1		Groupe 2	
AC et SD en IdF	Autres SD	AC et SD en IdF	Autres SD
1 350 €	1 260 €	1 320 €	1 200 €

Un montant de référence par grade (Barèmes 2026) :

- SACDD : 435 € en AC, 435 € en SD

Une fongibilité autorisée entre les catégories (A,B et C), à hauteur de +/- 10% de l'enveloppe totale du service.

1 CADRE CONTRAIGNANT

Chaque année, une note de gestion
fixe un cadre contraignant et limitant

5 fourchettes de modulation :

- **insuffisant** (motivation obligatoire) : défaillance caractérisée en matière d'engagement et d'implication professionnelle ;
- **à développer/consolider** (motivation obligatoire si non mentionné dans le CREP) : connaissances élémentaires nécessitant un accompagnement important ;
- **satisfaisant** : connaissances générales en conformité avec les attentes ;
- **très satisfaisant** : connaissances approfondies, situations complexes, très forte implication ;
- **excellent** : implication au-delà des attentes.

	Insuffisante	A développer	Satisfaisante	Très satisfaisante (*)	Excellente (*)
En AC : AAAE	0 € à 140 €	141 € à 280 €	281 € à 350 €	351 € à 525 €	A partir de 526 €
En SD : AAAE	0 € à 140 €	141 € à 280 €	281 € à 350 €	351 € à 525 €	A partir de 526 €